

LONGWY

Difficultés de paiement : l'IUT au secours des étudiants

Le litige actuel de l'Institut universitaire de technologie avec un étudiant concernant ses frais d'inscription est l'occasion d'évoquer les aides aux jeunes hors Union européenne, ou encore les difficultés que ces derniers peuvent rencontrer.

L'Institut universitaire de technologie (IUT) de Longwy est actuellement en litige avec un étudiant hors Union européenne (UE), concernant ses frais de scolarité. Harouna Souley Ali, directeur de l'établissement, éclaire sur les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes hors UE et les aides dont ces derniers peuvent bénéficier.

Quand il y a des difficultés de paiement, comment sont gérées ces affaires ?

Harouna SOULEY ALI, directeur de l'IUT : « Elles le sont par l'Université. On ne maîtrise pas tous les détails. Mais en France, on est l'un des IUT qui donnent le plus leur chance aux étudiants étrangers, tout en ayant mis en place des partenariats avec de nombreuses structures d'aide (La Fraternelle,

Croix-Rouge, épicerie sociale, etc.) pour ceux qui sont en difficulté. Ailleurs, ils forment 1 à 5 % des effectifs, chez nous c'est un tiers. C'est le postulat. Ensuite, il faut rappeler la loi votée il y a quelques années et qui a fait passer les frais d'inscription pour ces jeunes hors UE de 170 € à 2 770 €. Le conseil d'administration de l'IUT avait voté une motion contre cette loi. Ceci dit, cet argent ne peut servir qu'à améliorer l'accueil des étudiants : bons d'achat, abonnements de bus, mutuelles, vêtements, sorties culturelles et sportives, etc. L'Université de Lorraine a fait de gros efforts durant les deux premières années d'application de la loi, afin d'exonérer le plus de personnes possible de cette somme. »

Qu'en est-il aujourd'hui ?

« S'ils viennent sans dérogation d'un consulat, ils doivent maintenant payer car on a atteint nos quotas d'exonération. Mais pour faciliter les choses, on propose de payer en trois fois : septembre, octobre et novembre. Ce sont des règles qu'on leur communique le plus tôt possible. Ils sont au courant. »

Combien d'étudiants n'arrivent pas à payer ?

« Il y a 85 étudiants hors UE chaque année, depuis deux ans, qui doivent cette somme. Et ceux qui n'y arrivent pas sont entre dix et quinze. C'est un surcroît de travail pour l'administration qu'on accepte volontiers. On leur laisse un délai. Celui-ci est de sept jours norma-



À l'IUT de Longwy, il arrive que des étudiants hors Europe des 27 aient des difficultés de paiement. Les responsables, dont le directeur Harouna Souley Ali, cherchent et trouvent des solutions. Photo RL/Sébastien BONETTI

lement, mais on a négocié pour qu'il soit porté à deux semaines. Mais parfois, ça ne suffit pas. Et les jeunes ne sont alors plus couverts. On devient responsables en cas d'accident. Et si on contourne la règle pour un, il faudrait le faire pour tous. Donc on se tient à cette règle. »

Qu'arrive-t-il à ceux qui arriveraient à payer, mais tardivement ?

« Les étudiants qui arrivent à payer au bout d'un mois, ou

deux, sont lourdement désavantagés, puisqu'ils n'ont pas suivi les cours durant ce laps de temps. Donc ils ratent trop de choses. Et s'ils ont dans leur dossier 10 % d'absences injustifiées, on peut ne plus leur délivrer leur diplôme. Et ce n'est pas choquant qu'ils soient remboursés si leur inscription n'est pas validée. Dans tous les cas, c'est dommage, car les étudiants hors UE sont généralement parmi les meilleurs élèves de notre IUT. »

2 770

En euros, c'est le montant des frais d'inscription en IUT pour un étudiant hors Union européenne.